



Assurance annulation

Une assurance annulation facultative vous est proposée lors de votre réservation. Les conditions de souscription et de garantie figurent sur notre site internet et sont jointes à l'envoi de tout contrat.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie versé entre les mains de la **SAS MARTAGON**, sera restitué le jour du départ, déduction faite de la valeur des objets détériorés éventuellement et du coût de la remise en état de l'appartement, et/ou du nettoyage.

Loi applicable et élection de domicile

La loi française est seule applicable au contrat de location saisonnière et aux présentes conditions générales. Les parties font élection de domicile au **PRAZ DE LYS** et donnent compétence au tribunal de BONNEVILLE (74) pour tout litige concernant le contrat de location.

Médiateur de la consommation

En application de l'article R 156-1 du Code de la Consommation, en cas de litige avec notre société, et après avoir effectué toutes démarches utiles auprès de nous pour tenter de le résoudre, nous vous informons que vous pouvez soumettre votre litige au médiateur de la consommation, le CMAP – Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris. Vous pouvez 1/ remplir le formulaire sur le site internet du CMAP : www.cmap.fr ; 2/ envoyer votre demande par courrier simple ou recommandé au CMAP Médiation Consommation, 39 avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS, ou 3/ envoyer un email à consommation@cmap.fr.

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation des conditions générales ».

Signature du Preneur